

service des affaires intercommunales de la riviera

## rapport d'activités 2014



BLONAY



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



ST-LEGIER



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

# lexique

AACTS	Addiction, Action Communautaire, Travail Social
ADCV	Association de communes vaudoises
ASR	Association Sécurité Riviera
BE	Bureau exécutif
BTC	Bureau technique de coordination
CA	Conseil administratif
CH	Confédération
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CMVR	Conservatoire et école de jazz Montreux Vevey Riviera
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
CSI	Centre social intercommunal
CSU	Centre de secours et d'urgence
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
LEM	Loi cantonale sur les écoles de musique
MVR	Transports Montreux-Vevey Riviera
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
ORPC	Organisation régionale de protection civile Riviera
PA / PA T/U	Projet d'agglomération « transports et urbanisation »
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM	Société anonyme pour le traitement des ordures du haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône Monthey
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDT	Service du développement territorial
SIGE	Service intercommunal de gestion
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV	Transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve



#### LE SAI EN BREF . . .

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

## PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2014 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service
- ⇒ Activités 2014 en bref
- ⇒ Activités 2014 par domaine thématique

## CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

## MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

## COMPOSITION ET FINANCEMENT

Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey.

En 2002, les communes ont accepté de porter leur participation à Fr. 7.- / habitant et l'ont augmentée progressivement de quelques dizaines de centimes par année pour atteindre Fr. 7.50 en 2007.

Dès 2008, considérant la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de Fr. 2.- / habitant, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint supplémentaire. Cette possibilité n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011.

Le service emploie 6 personnes, ce qui représente 4,5 EPT, soit une cheffe de service (100%), 3 adjointes (80%, 80% et 70%) et 2 secrétaires (60%). Le poste d'adjointe vacant depuis l'été 2013 a pu être repourvu en mars 2014. Pour l'année 2014, la facturation aux communes a été de Fr. 9.35 au lieu des Fr. 9.70 budgétés.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, Commission prévention Riviera et, depuis 2006, Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

## LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUC- TURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence des syndics (CSD)</li> <li>• Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)</li> <li>• Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz</li> <li>• Autres conférences des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera)</li> <li>• Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds culturel Riviera</li> <li>• Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera</li> <li>• Fonds sportif intercommunal</li> <li>• Convention relative à l'utilisation des installations sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE)</li> <li>• Montreux-Vevey Tourisme (MVT)</li> <li>• Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera</li> <li>• Commission intercommunale de la taxe de séjour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC, SDIS)</li> <li>• Commission prévention Riviera</li> <li>• Inspection des chantiers</li> <li>• Fonds intercommunal de sauvetage</li> <li>• Addiction, Action communautaire, travail social (AACTS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIGE</li> <li>• SATOM</li> <li>• VMCV SA</li> <li>• Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG)</li> <li>• Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)</li> <li>• Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association régionale pour l'action sociale région Riviera (ARAS)</li> <li>• Plateforme santé Haut-Léman (PSHL)</li> <li>• Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)</li> </ul>

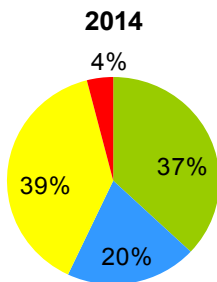
Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



À TITRE INDICATIF ...

La répartition des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les proportions suivantes :



- coordination générale
- AT / transports / équipements
- culture / sports / tourisme
- sécurité / prévention

A relever, par rapport à 2013, une augmentation de 6% pour le domaine « coordination générale », due notamment au suivi de l'étude fusion(s), ainsi qu'aux lancements du projet-modèle « Objectif logements Riviera » et de l'étude sur les installations sportives d'intérêt régional sur la Riviera.

## LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé notamment d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et / ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Pour l'année 2014, le service a organisé / participé à plus de 130 séances, dans le cadre des structures permanentes et des projets spécifiques pour lesquels il assure la gestion / il est impliqué; soit près de 27 commissions et groupes de travail concernés. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique ou médiatique.

Parmi ceux-ci, le service a notamment consacré un temps conséquent aux dossiers / projets suivants :

- ⇒ Suivi de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et / ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera.
- ⇒ Lancement du projet-modèle « Objectif logements Riviera ».
- ⇒ Lancement d'une étude sur les installations sportives d'intérêt régional sur la Riviera.
- ⇒ Suivi des travaux menés par la CORAT qui s'inscrivent dans la suite du projet d'agglomération Rivelac.

En outre, parmi les dossiers suivis de manière régulière par le service, le Fonds culturel Riviera a nécessité, cette année encore, un travail conséquent, consacré d'une part aux très nombreuses demandes de soutien ponctuel et, d'autre part, à une analyse de fond des institutions soutenues en relation avec la préparation du budget 2015.

Le SAI a également été sollicité sur plusieurs projets à caractère intercommunal, mais pilotés par une commune, comme pour la rédaction de la convention du Stand de tir intercommunal de la Barmaz ou le projet de station de transfert intercommunal de la Forestallaz à Blonay.

## coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail<sup>(1)</sup>. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.

### FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition : les 10 syndicats
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ environ 7 à 8 séances / an
- ⇒ pas de budget propre



Stade régional d'athlétisme -  
Pose de la 1ère pierre



Objectif logement Riviera -  
Atelier de travail



### CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à huit reprises au cours de l'année 2014, dont une séance supplémentaire en février, lui permettant de parvenir à répartir les nombreux points à traiter en début d'année.

Outre les objets « courants », elle a également lancé et / ou suivi quelques projets spécifiques présentés ci-après.

- ⇒ Stade régional d'athlétisme de la Saussaz - Montreux : lancé en 2013 (cf. rapport d'activités), le SAI a été chargé de préparer la présentation aux dix commissions des conseils communaux sur le préavis régional y relatif en février et ce, en collaboration étroite avec la commune de Montreux. Les dix conseils communaux ont adopté le dit préavis au printemps 2014 et la pose de la "première pierre" a eu lieu à la mi-décembre. Le chantier devrait se terminer fin 2015, pour une mise en service au printemps 2016.
- ⇒ « Objectif logement Riviera / Vers une charte intercommunale du logement pour la Riviera » : la question d'une réflexion intercommunale autour du logement a « germé » dans un 1<sup>er</sup> temps entre les 3 villes de la Riviera. L'opportunité de lancer une démarche élargie à l'ensemble de la Riviera s'est présentée dans le cadre d'un appel d'offres à projet-modèle « pour un développement territorial durable 2014-2018 » lancé par la Confédération fin 2013. Le SAI a consulté la CSD, qui a accepté que le service réponde à l'appel d'offres, ce qui a été fait fin février, sur la base du soutien de principe préalable du Service des communes et du logement du Canton de Vaud et d'une offre du bureau i consulting SA pour la réalisation de l'étude. L'offre de la Riviera a été retenue par la Confédération. Le mandat d'étude est financé à parts égales entre la Confédération et le Canton de Vaud. La Riviera fournira quant à elle des prestations « en nature », au travers du SAI qui est chargé de la conduite opérationnelle du projet-modèle. Le projet-modèle vise à identifier les besoins, définir les objectifs et élaborer des scénarios pour un développement équilibré de l'offre de logements à l'échelle de la Riviera. Outre les séances de travail préparatoires, le service a organisé, en collaboration avec i consulting, une séance de lancement du

<sup>(1)</sup> Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch).



## coordination générale



### FONCTIONNEMENT . . .

La CSD a conservé certains principes de fonctionnement prévalant depuis 2008, soit :

- ⇒ Sélection de quelques sujets à traiter parmi l'ensemble des dossiers faisant l'objet d'une information / suivi régulier.
- ⇒ Ouverture de la CSD Riviera aux syndicats du Pays-d'Enhaut.
- ⇒ Organisation de séances spécifiques Riviera / Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture, ciblées sur les problématiques communes (principe d'une séance par année).
- ⇒ Ouverture de la rencontre CSD Riviera-députés, aux syndicats et députés du Pays-d'Enhaut (principe d'une séance par année).



Installations sportives régionales

### CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

projet-modèle en octobre 2014, réunissant tous les partenaires concernés (Confédération / Canton / Communes de la Riviera). La séance a permis d'assurer un même niveau d'information à tous sur le plan de la démarche, de la méthode et du contenu visé, en vue de participer au suivi du dit projet.

- ⇒ « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » : suite au dépôt d'un postulat dans les dix conseils communaux de la Riviera en automne 2013 sur le thème précité, la CSD a conclu à la nécessité d'octroyer un mandat d'étude qui permette d'apporter les principaux éléments de réponse, de manière commune. Le mandat, d'un montant modeste a été attribué de gré à gré à M. Jean-Marc Bryois, ancien délégué au sport de Vevey. Son financement est assuré dans le cadre du budget du SAI, qui a établi le cahier des charges, lequel a été validé par la CSD mi-2014. Sur la base d'un inventaire des installations sportives existantes, les principaux objectifs de l'étude sont d'identifier les besoins actuels et futurs à l'échelle régionale, d'évaluer les synergies possibles entre équipements et disciplines sportives et d'établir quelques propositions en termes d'implantations, d'estimation des coûts et de priorités. Le SAI a assuré le suivi technique de l'étude en étroite collaboration avec le mandataire. Ses réflexions ont été présentées en novembre 2014 aux membres du Fonds sportif intercommunal, puis à la CSD. Les résultats de l'étude seront présentés sous forme d'un rapport qui sera soumis aux municipalités de la Riviera début 2015.
- ⇒ Outre les dossiers précités, la CSD a également suivi le dossier relatif au stand de tir de la Barmaz à Villeneuve. En effet, suite au démantèlement du stand de tir de Gilamont et au déplacement des activités des tireurs de Vevey et environs au stand intercommunal de la Barmaz, le SAI a été sollicité pour rédiger une nouvelle convention fixant la répartition des frais d'entretien du stand de tir de la Barmaz entre les 13 communes utilisatrices. Celle-ci a été élaborée sous l'égide d'un groupe de travail réunissant des représentants techniques et politiques des communes de Vevey, Montreux et Villeneuve et devrait entrer en vigueur en 2015.

## coordination générale



### CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

Plusieurs autres sujets ont également fait l'objet d'un suivi et d'une information régulière au sein de la CSD, en particulier l'UCV/ADCV, le conservatoire, le SIGE, la gestion des déchets et le projet de fusion VMCV-MVR. D'autres sujets ont bien entendu été traités au cours de ces séances, mais plus ponctuellement.

La CSD a également été saisie de demandes de soutien financier; il s'agit de Lavaux Patrimoine mondial, de La Route Gourmande et de la Fête des Narcisses.

Force est de constater qu'entre les nombreux dossiers / projets en cours et les nombreuses sollicitations d'organes divers, la préparation et le suivi des séances de la CSD demandent un travail de plus en plus important en termes d'organisation et de coordination de la part du SAI.

En outre, les séances de la CSD sont aussi l'occasion pour M. Berdoz, préfet, de transmettre régulièrement des informations sur les sujets cantonaux ayant une influence importante sur les communes. La fructueuse collaboration perdure ainsi de manière naturelle et au gré des besoins exprimés de part et d'autre.

Enfin, la rencontre des syndics de la Riviera et du Pays-d'Enhaut, placée sous l'égide de la préfecture a eu lieu en septembre 2014 en présence de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite.



## coordination générale



### FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité (10 syndics)
- ⇒ commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ au minimum 2 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 5.- / hab. / an



Salle del Castillo -  
Soutien de la CIEHL

### CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN )

En 2014, le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à six reprises. Outre la gestion des affaires courantes (comptes et budget), il s'est principalement consacré à la suite de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et / ou d'une gouvernance régionale, en poursuivant la mise en œuvre de la phase 2 de l'étude, soit la construction d'un « projet de société », ou « vivre ensemble », sous le pilotage du chef de projet et de son remplaçant. Cette phase s'est finalement révélée plus longue et délicate que prévu, avec un certain nombre de réflexions et de documents produits durant l'année, mais de nature encore abstraite et générale. A fin 2014, le CA a établi un bilan de la situation et mis en évidence la nécessité de donner une orientation plus concrète à l'étude, l'objectif étant de produire rapidement des documents communicables à l'intention des autorités communales pour une finalisation à mi-2015. Suite à cette demande, il est prévu que le bureau pilote propose une nouvelle organisation, ainsi qu'un programme de travail adapté en janvier 2015.

S'agissant plus particulièrement des tâches du SAI dans le cadre de cette étude, il a essentiellement servi de relais entre le CA et les mandataires et transmis ponctuellement ses remarques aux mandataires lorsqu'il était sollicité. Il a été davantage impliqué au moment de l'établissement du bilan et de la demande de réorientation de l'étude, assistant le CA dans ses démarches auprès du bureau pilote et collaborant avec ce dernier pour proposer un programme de travail réaliste en vue de la finalisation de l'étude dans des délais raisonnables.

Concernant les différents mandats d'études octroyés dans la suite du PA T/U Rivelac et dont la participation de la Riviera est financée par le biais de la CIEHL, le SAI a effectué le suivi de la facturation, sur la base des clés de répartitions financières convenues selon les différents mandats, et ce en collaboration avec le Service des finances de la Ville de Vevey.

*Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## coordination générale



### POUR RAPPEL . . .

Le site internet du SAI  
[www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)

en ligne depuis 2006, reste le principal outil d'information quant aux principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Le site a fait l'objet d'une mise à jour importante fin juillet 2014, afin de tenir compte de l'évolution des institutions / projets / dossiers en cours et des missions / tâches du service s'y rapportant.

Une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

## INFORMATION ET COMMUNICATION

La rencontre CSD-députés généralement organisée une fois par année n'a pas eu lieu en 2014.

Le Forum des municipalités s'est déroulé quant à lui le 26 mars 2014 sur le thème de l'étude fusion(s) et / ou gouvernance régionale, l'objectif étant pour l'essentiel de présenter l'état des réflexions et travaux engagés, en vue d'assurer le même niveau d'information à l'échelon des municipalités.

En terme de communication, les objets particuliers dont le SAI s'est occupé cette année sont présentés brièvement ci-après.

- ⇒ CSD - Préavis régional sur la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz : séance d'information aux commissions des dix conseils communaux de la Riviera du 4 février 2014, avec la précieuse collaboration de la commune de Montreux.
- ⇒ CORAT Riviera - Projet d'agglomération Rivelac : information / communication de juin 2014 concernant les résultats de l'examen définitif par la Confédération et la suite envisagée par l'ensemble des partenaires à l'échelle de l'agglomération, ainsi que par la Riviera.

Le service a également été invité par le Lions Club de Vevey en mai 2014, en vue de présenter un « état des lieux » de la régionalisation.

Outre le rapport d'activités et le site internet du service, les différents rapports d'activités annuels rédigés par le SAI pour plusieurs institutions qu'il gère constituent également une source importante d'information sur les travaux menés. Rappelons que ces rapports concernent la CIEHL, le Fonds culturel Riviera (ententes intercommunales), la CORAT Riviera et la Commission prévention Riviera.



FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ commission consultative
- ⇒ CORAT plénière :
  - 1 représentant / municipalité
  - + 6 techniciens communaux
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets (6 séances en 2014)
- ⇒ pas de budget propre

## CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation et du suivi des séances de la CORAT plénière, ainsi que des groupes de travail spécifiques actifs. Tout ou partie des membres de la CORAT plénière ont été impliqués dans divers groupes de travail en lien avec la suite du projet d'agglomération transports / urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac), s'agissant de la commission chargée de mener les travaux y relatifs, pour le secteur géographique de la Riviera.

### Implication de la CORAT / du SAI à l'échelle de l'agglomération

Pour l'année 2014, les principales actions sont résumées ci-après.

- ⇒ Rapport d'examen définitif de la CH : sur la base d'une analyse du SAI, la CORAT a consacré une séance extraordinaire à envisager la suite du PA Rivelac.
- ⇒ Participation au COPIL de Rivelac : 2 séances en mai et octobre. Préparation / discussion préalable en CORAT plénière. Position Riviera coordonnée relayée au COPIL.
- ⇒ Participation au BTC (bureau technique de coordination) de Rivelac : 2 séances en mai et septembre. Le SAI représente techniquement la Riviera et rapporte régulièrement à la CORAT le contenu des échanges. Il a notamment établi des propositions au BTC sur l'organisation générale et les modalités concrètes de travail pour la période 2015-2018.
- ⇒ Consultation des communes de l'agglomération sur la fiche du plan directeur cantonal portant sur l'agglomération Rivelac (R14) par le SDT : note et propositions de modifications du SAI à la CORAT et position commune transmise au SDT.
- ⇒ Suite du PA T/U Rivelac période 2015-2018 : rédaction par le SAI des documents relatifs à la prolongation du mandat de coordination générale (cahier des charges / convention de financement et tableau de répartition financière / contrat de mandat); consultation du BTC et envoi aux partenaires pour signature des documents.
- ⇒ Les partenaires de l'agglomération ont décidé de ne pas lancer de PA de 3<sup>ème</sup> génération, mais ont la volonté de poursuivre la collaboration entre eux, ainsi que le travail de chaque secteur géographique sur la base du PA déposé fin 2011, moyennant la poursuite du mandat de coordination générale et une simplification de la composition et du fonctionnement du COPIL. Ce point important a fait l'objet d'une information / communication de la CORAT aux 10 CC de la Riviera en juin 2014, rédigée par le SAI et disponible sur son site internet :

<http://www.sai-riviera.ch/AGGLOMERATIONcommunicationjuin2014.pdf>

## CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

### Travaux menés par la CORAT / le SAI pour le secteur Riviera

L'année 2014 s'inscrit dans la suite des démarches engagées en 2013 (cf. rapport d'activités 2013), avec la finalisation respectivement le démarrage d'études dont l'essentiel est résumé ci-après. L'apport du bureau team+ en appui de la CORAT pour le suivi et la coordination technique des projets de mobilité (mandat octroyé par les municipalités en octobre 2012) s'est avéré positif et efficace.

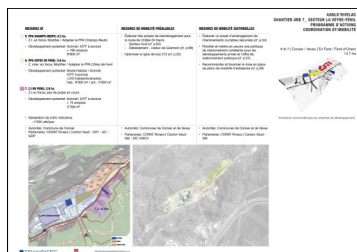
⇒ L'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération / La Veyre-Fenil (chantier URB7 du PA) a été finalisée et validée par la CORAT début 2014, avec un rapport et des fiches d'actions permettant aux municipalités de savoir comment aborder la phase de mise en œuvre, comme sur l'axe de la route de Châtel / du Rio Gredon par exemple, qui s'avère un préliminaire à tout développement dans l'Ouest de la Riviera. Le rapport est accessible sur le site internet du SAI :

<http://www.sai-riviera.ch/CORATetudeaccessibiliteOuestAgglo.pdf>

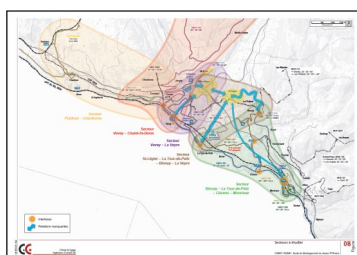
⇒ L'Etude RC 780a devrait démarrer début 2015. Le cahier des charges a été rédigé par le SAI avec la collaboration de la DGMR et de team+; elle sera suivie et financée en partenariat entre la CORAT et la DGMR, à raison de 30% pour cette dernière.

⇒ Dans le cadre des « imprévus », une étude TP Riviera sera lancée début 2015. Initiée par les municipalités de St-Légier et Blonay suite à la décision du législatif St-Légerin touchant la ligne 202 des VMCV, la démarche s'est finalement étendue à l'ensemble des communes de la Riviera et a été placée sous l'égide de la CORAT. Comme pour la RC 780a, elle est pilotée en partenariat entre CORAT et DGMR, selon les mêmes conditions financières. Le SAI et team+ ont par conséquent « pris le train en marche » et établi des propositions de cadrage du mandat à la fois sur les étapes, le contenu et le financement.

Relevons enfin que les séances de la CORAT sont aussi l'occasion de passer en revue les dossiers communaux en cours ayant une incidence régionale et d'échanger sur diverses problématiques liées à l'aménagement du territoire.



Etude Ouest agglo. -  
Ex. de fiche d'action



Etude TP Riviera -  
Périmètre d'étude



## CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

### Autres dossiers

#### ⇒ Bus du Petit Prince

Comme en 2013, le Bus du Petit Prince a été traité dans le cadre de la CORAT. Suite au bilan des VMCV sur la modification d'exploitation appliquée dès 2013 qui a été moins bonne que prévue, les VMCV ont proposé de revenir à la situation de 2012, moyennant quelques adaptations qui tiennent compte notamment de l'évolution du réseau / horaire CFF. Le SAI a établi une synthèse des différentes exploitations pratiquées ces dernières années et a élaboré une clé de répartition adaptée à la nouvelle proposition.

Au final, les 16 municipalités concernées (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveyse fribourgeoise) ont accepté de revenir à la situation de 2012 et adopté la nouvelle la clé de répartition.

#### ⇒ Terrains de football

Comme mentionné dans le rapport d'activités 2013, la mise en œuvre de la dernière étape du préavis régional de 2007 sur la réalisation / rénovation de terrains de football est à « bout touchant » sur le site de la Saussaz à Montreux (mai 2014 - septembre 2015). Il s'agit d'un véritable complexe sportif pour le football et l'athlétisme (stade d'athlétisme régional).

*Un rapport d'activités spécifique CORAT est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## culture / sports



### FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité
- ⇒ bureau exécutif (BE) : 3 délégués nommés par le CA, dont le président
- ⇒ commission intercommunale de gestion (cogest) : délégués nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 4 séances ou plus / an pour le BE
- ⇒ 4 séances / an pour le CA
- ⇒ 2 séances / an pour la cogest
- ⇒ financement : Fr. 48.- / hab. en 2014

### F'CR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Rappelons que la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Les organes du fonds sont le conseil administratif, composé de délégués des dix municipalités, le bureau exécutif, dont les membres sont nommés par le conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des dix conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et, dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du conseil administratif et du bureau exécutif. Il assure la gestion financière du fonds et entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds. Le SAI effectue également un premier examen des demandes de soutien et d'intégration au fonds; à cet effet, il rédige les préavis y relatifs à l'intention du bureau exécutif.

Les tâches auxquelles le SAI s'est consacré durant l'année 2014 sont principalement :

- ⇒ le contact et le suivi avec les institutions bénéficiaires du fonds, ainsi qu'une analyse de leur évolution tant programmatique que financière. 2014 a été l'occasion de faire un « tour d'horizon » complet des institutions, permettant ainsi de mettre en évidence leurs besoins, leurs projets et leurs difficultés;
- ⇒ l'élaboration du budget 2015, sur la base des conditions propres au fonds et de l'analyse précitée;
- ⇒ l'élaboration des comptes 2013 et la mise à jour régulière des comptes provisoires de l'année en cours, permettant d'informer le CA et le BE de la situation en temps réel;
- ⇒ l'analyse des demandes de soutien ponctuel et la rédaction des préavis y relatifs.

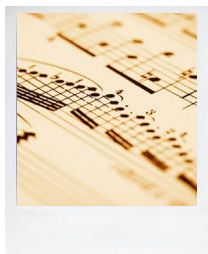
En 2014, parmi les 34 demandes de soutien ponctuel qui ont été traitées par le fonds, 5 ont été acceptées, dont 2 ont été versées en 2014 soit : le Montreux Comedy Festival (25<sup>ème</sup> anniversaire) et le Théâtre de l'Oriental (inauguration du théâtre après les rénovations). Trois soutiens seront versés en 2015 : La Lyre de Vevey (150<sup>ème</sup> anniversaire), Cie Prototype Status (Lui et Artemis) et le Conservatoire (100<sup>ème</sup> anniversaire).

En 2014, en raison du manque de disponibilités financières, le FCR n'a pas été en mesure d'accorder d'autres soutiens ponctuels.

*Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*



## culture / sports



### BREF HISTORIQUE :

- ⇒ 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- ⇒ En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les 10 municipalités fixant les conditions de soutien financier
- ⇒ 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- ⇒ 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- ⇒ 01.01.2014 : entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR

### CMVR

(CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Pour rappel, les communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, selon des règles définies par le biais d'une convention signée entre les communes et le conservatoire.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les écoles de musique (LEM) en 2012, les modalités du soutien des communes ont été entièrement revues et adaptées afin de respecter les nouvelles règles instaurées par le canton, pour aboutir à la signature d'une nouvelle convention, en décembre 2013. Les réflexions et démarches ayant conduit à la signature de cette convention sont présentées en détail dans le rapport d'activités 2013 du SAI et ne sont par conséquent pas reprises ici.

En 2014, le SAI s'est chargé de l'application de la nouvelle convention, soit la facturation et le suivi financier pour les communes. On relève notamment que grâce aux subventions directes versées par les communes au conservatoire en complément des subventions versées par la Fondation cantonale pour l'enseignement de la musique (FEM), le conservatoire a pu contenir les augmentations d'écologies pour les élèves de la Riviera. Le SAI a également eu de nombreux contacts avec le conservatoire concernant la réfection d'une partie des locaux et leur prise en charge financière, laquelle incombe entièrement aux communes selon la LEM et la convention.



## culture / sports



### FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ assemblée générale :  
1 représentant / municipalité  
+ participation des délégués  
au sport de Montreux et  
Vevey
- ⇒ secrétariat, gestion et  
coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 6.90 / hab.  
en 2014

## FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES  
S' OCCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

En 2014, l'assemblée générale du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes s'est réunie deux fois dont une en juillet.

Lors de cette séance, l'assemblée a adopté les comptes 2013 et a décidé qu'une des sociétés sportives ne ferait plus partie des bénéficiaires du fonds, celle-ci ayant déplacé ses activités ainsi que son siège à l'extérieur de la Riviera.

Le montant à disposition du fonds a permis d'augmenter la subvention par junior à Fr. 64.- (Fr. 63.- en 2013), tout en facturant Fr. 6,90 / habitant aux communes au lieu des Fr. 7.- / habitant budgétés. L'assemblée a décidé à l'unanimité de maintenir la participation des communes à Fr. 7.- / habitant au budget 2015.

La deuxième séance s'est déroulée le 5 novembre 2014 afin de présenter aux membres de l'Assemblée générale les réflexions de M. Bryois (mandataire) dans le cadre de l'étude « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » (voir également page 4).

## économie / tourisme



### FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil de fondation : 1 représentant / municipalité
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement (par année) :  
Fr. 5'000.- / grande commune  
Fr. 2'500.- / petite commune  
Fr. 10'000.- de la taxe de séjour

## FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Veytaux et Montreux en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité. D'autre part, dans un souci de bonne coordination, MVT est invité à toutes les séances du Conseil de fondation.

La fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, préavis sur les projets et suivi des dossiers, etc.).

En 2014, le Conseil de fondation s'est réuni en mai et en octobre. La séance de mai a permis au conseil d'adopter le rapport et les comptes de l'exercice 2013, et d'accepter deux demandes de soutien, l'une du Blonay-Chamby relative à une participation financière aux travaux de rénovation et d'aménagement des infrastructures d'accueil et d'exposition du chemin de fer-musée; l'autre de MVT portant sur le renouvellement du concept des "Bancs qui parlent".

La séance d'octobre a permis au conseil d'accepter une nouvelle demande de soutien de MVT portant sur la signalétique de deux itinéraires SuisseMobile (un chemin pédestre et un chemin sans obstacles).

### MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, et ce, pour la période s'étendant jusqu'en 2005-2006.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et d'augmentation de la subvention pour les période 2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014. Celles-ci ont été acceptées par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera.

En 2014, MVT a présenté aux municipalités de la Riviera une nouvelle demande de reconduction et d'adaptation minimale de la subvention pour la période 2015-2017.

## sécurité / prévention



### MISE EN PLACE DE L'ASR :

#### QUELQUES DATES IMPORTANTES . . .

##### ⇒ 2001-2006 :

Phase de régionalisation  
des 10 polices municipales,  
élaboration des statuts de  
l'association de communes  
« Sécurité Riviera » et du  
préavis y relatif

##### ⇒ 2007 :

Entrée en vigueur de  
l'association de communes  
« Sécurité Riviera »

##### ⇒ 2011

Intégration de l'ORPC à  
l'ASR

##### ⇒ 2014

Intégration des SDIS à  
l'ASR

#### SITE INTERNET . . .

de l'association de communes  
« Sécurité Riviera » (ASR) :  
[www.securite-riviera.ch](http://www.securite-riviera.ch)

## PLATEFORME «SÉCURITÉ RIVIERA»

Pour mémoire, l'objectif de cette plateforme était de réunir, à terme, la police, le CSU, l'ORPC et les SDIS dans une même structure.

L'année 2014 a vu cet objectif se réaliser avec l'intégration effective des SDIS à l'association de communes dès le 1er janvier. Un bref récapitulatif des différentes étapes est rappelé ci-après.

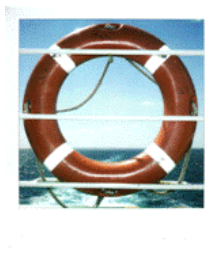
- ⇒ Fin 2005, adoption des règlements SDIS et création des 4 plateformes.
- ⇒ Début 2007, entrée en vigueur de l'ASR qui regroupe la Police (y.c. administrative et du commerce) et le CSU.
- ⇒ Au printemps 2008, finalisation d'une convention de collaboration ORPC Riviera / SDIS Montreux-Veytaux.
- ⇒ Fin 2010, adoption par le conseil intercommunal de l'ASR et les dix conseils communaux des statuts modifiés intégrant l'ORPC Riviera à l'ASR.
- ⇒ En mars 2011, approbation des nouveaux statuts par le conseil d'Etat et intégration effective de l'ORPC Riviera à l'association de communes dès cette date.  
Rappelons que suite à l'intégration de l'ORPC Riviera au sein de l'ASR, les collaborations entre l'ORPC Riviera et l'ORPC du Pays-d'Enhaut se sont poursuivies sur une base volontaire, comme par le passé, chaque entité demeurant distincte comme le préconise la loi cantonale actuelle.
- ⇒ Mi-2013, adoption par le conseil intercommunal de l'ASR et les dix conseils communaux des statuts modifiés intégrant les SDIS à l'ASR.
- ⇒ En septembre 2013, approbation des nouveaux statuts par le Conseil d'Etat.

## sécurité / prévention



### FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition :
  - 4 représentants des municipalités
  - 6 délégués techniques (justice / sécurité / CSI / écoles / jeunesse / AACTS)
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ en général 3 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 1.- / hab. / an



### FONCTIONNEMENT . . .

- ⇒ périmètre : 8 communes (7 Riviera + St-Saphorin)
- ⇒ assemblée générale : 1 représentant / municipalité
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 0.50 / hab. / an

## COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion et la coordination de cette commission.

La commission prévention s'est réunie à 3 reprises en 2014.

Les principaux projets soutenus en cours d'année sont les suivants :

- ⇒ Le Festival Animai.
- ⇒ La semaine d'action contre le racisme - « L'autre c'est moi ».
- ⇒ La prolongation du projet Danse à l'école (2014-2016)
- ⇒ Pro Juventute - Conseil + aide 147 (2014-2016)
- ⇒ La refonte du site internet de Mosaïc-info - Lutte contre les préjugés liés à l'orientation sexuelle.
- ⇒ ADN Dialect - MDR - projet de médiation culturelle
- ⇒ Comme chaque année un courrier concernant la prévention des risques liés à l'abus d'alcool a été distribuée à tous les parents des élèves de 10<sup>ème</sup> année.

En outre, le SAI a simplifié et mis en ligne sur son site internet le formulaire de demande de soutien.

*Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités.*

## FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS

## DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de Fr. 0.50 / habitant par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1<sup>er</sup> semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

L'assemblée générale s'est réunie le 2 avril 2014 pour adopter les comptes 2013 et en l'absence de demande de soutien a décidé à l'unanimité de ne pas facturer de participation aux communes pour 2014 et 2015. La prochaine assemblée se tiendra en 2016.

## conclusion



Comme en 2013, les activités du SAI ont été multiples et très diversifiées en 2014.

A noter que le nombre d'institutions / organes gérés par le service reste plutôt stable (ce qui ne veut pas dire qu'ils ne prennent pas plus de temps), contrairement aux projets spécifiques qui se sont accrus.

Comme on peut le voir au travers de ce rapport d'activités, certains projets régionaux avancent plus vite que d'autres. On retiendra donc de l'année 2014 comme éléments marquants : la finalisation du stade de la Saussaz et le démarrage des travaux y relatifs, le lancement de la réflexion sur le logement et celle relative aux installations sportives.

Comme de coutume, nous tenons à remercier très sincèrement la Conférence des syndicats et les municipalités pour la confiance témoignée à notre service. Nos remerciements vont également à tous les techniciens qui ont travaillé à nos côtés à l'avancée de ces projets / dossiers, ainsi qu'aux greffes et secrétaires municipaux, relais indispensables et permanents et ce, sans oublier les conseillers communaux qui s'investissent dans les différentes commissions intercommunales.

Enfin, mes remerciements personnels vont bien entendu à toute l'équipe du SAI, qui maintient le cap avec compétence et dynamisme.

Colette Rossier  
Cheffe du service

Vevey, mars 2015